

Nom et prénom des enfants concernés :
1)
2)
3)

I. Frais de dossier : (seulement la 1ère année)

30,00 € pour un enfant

45,00 € pour deux enfants

Non remboursables, même en cas de désistement

Les tableaux ci-dessous vous permettent de calculer la somme due par mois (sur 10 mois de septembre 2024 à juin 2025).

II. Scolarité :

Tranche	Revenu imposable de la famille en 2022	Tarif mensuel	Merci de cocher le barème concerné
A	de 0 € à 10 000 €	37,00 €	
B	de 10 001 € à 24 000 €	45,50 €	
C	de 24 001 € à 40 750 €	53,00 €	
D	de 40 751 € à plus	59,00 €	

"Pour 3 enfants ou plus inscrits à l'école Notre Dame, une remise de 10 % est accordée sur la tranche concernée."

"Ne pas oublier de joindre la copie de l'avis d'imposition 2023 (**Revenus 2022**) ou le barème D sera appliqué automatiquement."

III. Garderie et étude :

Tout mois commencé sera facturé.

Merci de cocher la solution choisie :

	Solution 1	Tarif mensuel	Solution 2	Tarif mensuel
Matin	7h30 à 8h30	18,00 €	7h30 à 8h30	18,00 €
Soir	16h45 à 17h30	22,00 €	16h45 à 18h30	27,00 €
Journée	matin + soir	35,00 €	matin + soir	40,00 €

Un barème est mis en place pour les occasionnels, 3 € le matin ou le soir **jusqu'à 17h30** et 4,00 € **jusqu'à 18h30**.

IV. Cotisations :

	Par élève /an	Par élève /mois
Fournitures, livres, spectacles, croix rouge, bibliobus, interventions extérieures ...	110,00€ pour les primaires	11,00 €
	140,00€ pour les maternelles	14,00 €
Coopérative scolaire (facturée en septembre)	15,00€ de la TPS au CM2	
Cotisation APEL (seulement pour les aînés, facturée en octobre)	16,00 €	

Les voyages scolaires et classes vertes ne sont pas inclus dans ces tarifs.

V. Tarification cantine :

Repas régulier ou selon planning : 5,80 €/repas - Repas occasionnel : 6,60 €/repas

<u>Responsable financier :</u>	<u>Signature :</u>
Nom :	
Prénom :	